



Yvelines
Le Département

DEMANDE D'AIDE A L'AUTONOMIE (D.A.A.)

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Santé et de la Prévoyance

certifié

Demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées
Ce formulaire est émis par le Ministère chargé des personnes âgées

Comment constituer votre dossier ?
1 - Lire la notice explicative
2 - Remplir le formulaire (pages 5 à 9)
3 - Rassembler les documents justificatifs indiqués en page 4
4 - Envoyer le dossier (formulaire et documents justificatifs) soit à la caisse de retraite principale du domicile du demandeur, soit au département de résidence du demandeur

Pour aller plus loin :
- site internet du département de résidence du demandeur
- assuranceretraite.fr
- m3a.fr
- pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Le nouveau formulaire de demande d'aide à l'autonomie émanant de l'Etat contient un article permettant au demandeur de déterminer son degré d'autonomie. Les réponses déterminent s'il faut l'envoyer à la caisse de retraite ou au département.

Extrait du Formulaire national D.A.A. paragraphe 4 page 7 :

4. Identification de l'organisme compétent

Les réponses aux 4 questions suivantes permettront d'identifier l'organisme compétent pour traiter cette demande.

- | | | |
|--|---------------------------|---------------------------|
| • Le demandeur peut-il se lever seul (même avec difficulté) ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| • Le demandeur peut-il s'habiller seul (même avec difficulté) ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| • Le demandeur peut-il faire sa toilette seul (même avec difficulté) ? | ☐ Oui | ☐ Non |
| • Le demandeur peut-il manger seul (même avec difficulté) ? | ☐ Oui | ☐ Non |

RECOMMANDATIONS – VIGILANCE :

- conserver 1 copie de tout élément médical ou certificat médical dans le cadre du dépôt de la demande
- l'ancien formulaire d'APA n'est plus pris en compte.

INFORMATIONS DISPONIBLES :

Lien formulaire DAA

www.yvelines.fr

<https://78-92.fr>

Tuto youtube demande d'APA

lien <https://youtu.be/Tp9diXv7dqA>



Conserver une copie de tous
vos certificats médicaux

A.P.A.D. : Allocation Personnalisée d'autonomie à Domicile – **A.P.A.E.** : Allocation Personnalisée d'Autonomie en Etablissement

C.M.I. : Carte Mobilité Inclusion priorité, invalidité ou stationnement

CAS 1

Le demandeur est autonome à domicile :

Moins de 2 réponses NON au questionnaire d'identification de l'organisme compétent (paragraphe 4 page 7 du formulaire CERFA présenté au verso)

ADRESSE D'ENVOI DE LA DEMANDE :

- Caisse de retraite du demandeur

Formulaire :

<https://www.yvelines.fr>

Rubrique : solidarité, personnes âgées, le soutien à domicile



- Et pour une Carte Mobilité Inclusion :
<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78>



CAS 2

Le Demandeur n'est pas autonome à domicile :

2 réponses NON ou plus au questionnaire d'identification de l'organisme compétent (paragraphe 4 page 7 du formulaire CERFA présenté au verso)

ADRESSE D'ENVOI DE LA DEMANDE :

Département des Yvelines
Maison Départementale de l'Autonomie (DAMDA)
Pôle Aides Sociales (PAS)
2, place André Mignot
78012 Versailles Cedex

Formulaire :

<https://www.yvelines.fr>

Rubrique : solidarité, personnes âgées, le soutien à domicile



CAS 3

Le demandeur fait une demande d'APA en établissement :

Remplir le formulaire d'APA E

ADRESSE D'ENVOI DE LA DEMANDE :

Département des Yvelines
Maison Départementale de l'Autonomie (DAMDA)
Pôle Aides Sociales (PAS)
2, place André Mignot
78012 Versailles Cedex

Formulaire :

<https://www.yvelines.fr>

Rubrique : solidarités, autonomie, allocations aides financières, demandes d'aide à l'autonomie pour les personnes âgées

